

LETTRE
DU PARLEMENT DE BESANÇON,
AU ROI,
ADRESSÉE
A M. LE GARDE DES SCEAUX,
Le 30 *Juillet* 1787.

SIRE,

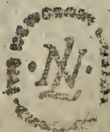
Votre Parlement a porté ſouvent aux pieds du Trône ſes humbles ſupplications, pour que l'exercice du plus précieux des privileges de votre *Franche-Comté* lui fût rendu, celui d'être adminiſtré par les Etats aſſemblés.

Le concours des événemens, il eſt vrai, a interrompu leur convocation. Mais jamais l'autorité ne les a ni ſuſpendus, ni anéantis; ils ſont encore partie de la conſtitution & des droits garantis & confirmés par les capitula-

tions & les traités, qui ont assuré à votre Province le bonheur d'être réunie à votre Empire. Le retour à cette antique administration, a toujours fait l'objet des vœux de vos Sujets de tous les Ordres; & ils n'ont jamais cessé de le regarder comme le remede le plus efficace aux maux & aux abus dont plus d'une fois ils ont eu à gémir sous un autre régime.

Quel moment plus favorable votre Parlement peut-il choisir pour faire entendre sa voix & celle de la Province confiée à ses soins, que celui où VOTRE MAJESTÉ, occupée à sonder, dans le conseil de la sagesse, les plaies faites au corps politique de la Nation, en a reconnu la profondeur, & s'est décidée d'y porter les remedes que sa tendresse paternelle lui a suggérés?

Vous vous êtes apperçu, SIRE, qu'une partie des maux qui affligent vos Provinces, avoit pour cause le pouvoir trop étendu donné au Commissaire de votre Conseil, chargé seul de leur administration, & votre cœur a cherché, dans



une régence rapprochée des besoins & des facultés des Contribuables, les moyens de rendre vos Sujets plus heureux, d'alléger le poids des Impôts, de prévenir les abus, & de seconder les ressources dans toutes les parties de votre Royaume.

Vos Lettres-Patentes portant établissement d'Assemblées Provinciales dans toutes les Provinces qui n'ont pas d'Etats particuliers, nous ont été présentées; mais, Sire, ces Assemblées ne sont point faites pour votre Comté de *Bourgogne*, elles sont contraires à notre constitution; le vœu même de la Loi nous en exclut formellement, puisque nous avons des Etats.

Enfans soumis d'un bon Pere, nous réclamons avec confiance les droits qui nous appartiennent; ils ne peuvent avoir de meilleur appui que dans votre affection pour vos Peuples. Vous nous rendrez, Sire, à une constitution qui nous est propre, & sous laquelle on a vu fleurir, pendant des siecles, une Province qui s'est toujours distinguée par

ſon amour & par ſa fidélité pour ſes Maîtres. Daignez donc accueillir favorablement nos très-humbles prieres, & ordonner, SIRE, que les Etats de *Franche-Comté* ſeront convoqués dans leur ancienne forme. Dans ce Corps de Repréſentans de votre Province, SIRE, votre Parlement trouvera un nouveau ſecours pour l'aider à s'acquitter de la tâche pénible qui lui eſt impoſée. Occupé à rendre la Juſtice en votre nom, à veiller au dépôt ſacré & à la vérification des Loix, au maintien de votre autorité & de la haute police qui lui eſt confiée, il ſe repoſe ſur des coopérateurs fideles pour l'égalité de la répartition des Impôts & des charges publiques, pour la meilleure adminiſtration des fonds des communes, & pour faire connoître à VOTRE MAJESTÉ les véritables beſoins de ſes Peuples; alors on verra éclore un nouveau genre d'émulation, & tous les Ordres de la Province béniront à jamais, dans votre auguſte perſonne, l'Auteur d'un rétabliſſement qui doit aſſurer leur félicité & la gloire de votre nom.